



Les Randonneurs de l'Orge

Le 28/08/ 2026

Chers Amis Randonneurs

Une assemblée générale exceptionnelle se déroulera le vendredi 11 septembre de 18h à 19h

Salle des Genets

7 rue Boieldieu Saint-Michel / O

Cette assemblée générale extraordinaire concerne une modification de nos statuts

L'ordre du jour avec les articles à modifier sont précisés ci-dessous

Liste des modifications de statuts

- **(article 3-2)** pour le poste de co-président: création du poste.
(le principe même d'une co-présidence implique la présence d'au moins deux personnes qui partagent la fonction de direction).

- **(article 3-2)** Elargir le nombre de personnes du bureau
(dans nos statuts il est actuellement noté: (adjoint(e) trésorier, (adjoint(e) secrétaire)

De ce fait, il conviendrait de modifier par :

2 Co-Président(e)s , 1 Vice-Président(e), 1 Secrétaire, 1 Secrétaire Adjoint(e)

1 Trésorier(e), 1 Trésorier(e) Adjoint(e)

Et pour d' autres membres **Ajouter** : et toute autre fonction utile pour la bonne gestion de l'association.

Nombre de personnes au bureau limité à **xx** personnes (nombre à définir)

- **(article 4-1.5)** : noter 5 pouvoirs au lieu de 3

- **(article 1-3)** Dans cette modification de statuts nous pouvons aussi inclure l'organisation de la petite randonnée (1 fois par mois), proposition adoptée lors de l'AG du 25 juin 2026).

Toute modification de nos statuts doit être validée en assemblée générale Votre présence est primordiale

Le Bureau

Si vous ne pouvez pas être présents donnez une procuration à un autre adhérent.